

Travailleurs à temps partiel

Augmentation à durée déterminée de la durée des prestations

Avenant au contrat de travail conclu le ... / ... / ... entre :

.....
..... l'employeur,

et

.....
..... le travailleur.

Il est convenu ce qui suit :

A partir du ... /... / et jusqu'au ... / ... / ... , les prestations du travailleur passent de ... h ... à ... h ... par semaine. L'horaire de travail, établi conformément au règlement de travail modifié le cas échéant, est réparti comme suit :

- Lundi : de ...H à ...H et de ...H à ...H
- Mardi : de ...H à ...H et de ...H à ...H
- Mercredi : de ...H à ...H et de ...H à ...H
- Jeudi : de ...H à ...H et de ...H à ...H
- Vendredi : de ...H à ...H et de ...H à ...H
- Samedi : de ...H à ...H et de ...H à ...H
- Dimanche : de ...H à ...H et de ...H à ...H

A l'échéance de cet avenant, soit le ... / ... / ... , le travailleur retrouvera son horaire de travail initial.

Le travailleur reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent avenant.

Fait en double exemplaires à le .../.../.....

Le Travailleur

L'employeur